

L'Observatoire Economique et Social

Les prestations et les cotisations sociales du régime des non-salariés agricole en 2008

La population des actifs agricoles et des personnes protégées en maladie au régime des non-salariés agricoles continue de baisser. Le montant des prestations légales toutes branches du régime des non-salariés agricoles augmente de 0,4% entre 2007 et 2008. Celui des cotisations est en hausse de 6,5% sur la même période, du fait notamment de la hausse du revenu agricole en 2006 et 2007.

Diminution de la population non salariée agricole.

En 2008, la population protégée en maladie au régime des non-salariés agricoles poursuit sa tendance baissière, avec une évolution de -3,6% par rapport à 2007. Cette dernière s'explique par le vieillissement de la population affiliée, du fait notamment de moindres installations des chefs d'exploitation liées entre autres au développement des regroupements d'entreprises et du développement de la pluriactivité qui peut générer une protection en maladie dans un autre régime.

L'érosion tendancielle du nombre de chefs d'exploitation, liée à un nombre de sortants plus élevés que le nombre de nouveaux installés, s'amenuise ces dernières années avec une baisse de 1,8 % en 2008 contre -2,2% en 2007, -2,2% en 2006 et -2,6% en 2005. Le nombre de sortants (33 000 chefs d'exploitations) du régime des non-salariés agricoles est supérieur au nombre d'entrants (23 000 chefs d'exploitations) dans le régime en 2008. Le rapport entrants / sortants de 70% en 2008 est sensiblement plus élevé que les années précédentes (44% en 2007, 60% en 2006). Cependant, cela ne traduit pas nécessairement une amélioration du taux de remplacement des départs, mais plutôt un accroissement d'effectifs dans les entreprises de services à l'agriculture et plus particulièrement les centres équestres et les paysagistes.

Les effectifs de collaborateurs d'exploitation et d'aides familiaux diminuent également de manière moindre en 2008 qu'en 2007 avec respectivement une baisse de 9,4% et 7,3% en 2008 contre une baisse de 10% et 10,1% en 2007.

Les effectifs de titulaires de pensions d'assurance vieillesse et les effectifs des familles bénéficiaires de prestations familiales poursuivent leur baisse tendancielle (tableaux 1 et 2).

Tableau 1
EFFECTIFS DU REGIME DES NON SALARIES AGRICOLES DE 2004 A 2008

Effectifs au 1 ^{er} juillet	2004	2005	2006	2007	2008
Cotisants- Maladie (effectif annuel) (1) (2)	555 230	545 719	534 510	522 144	512 134
Personnes protégées en maladie	2 035 692	1 973 644	1 909 126	1 856 084	1 788 959
Personnes bénéficiaires de prestations familiales	104 020	99 829	95 588	91 100	87 050
Titulaires de pensions d'ass. vieillesse	1 909 278	1 879 688	1 851 799	1 827 854	1 802 038
Titulaires de pensions d'ass. invalidité	17 568	17 551	16 545	15 449	14 574
Actifs cotisants - vieillesse	627 212	606 458	586 445	566 071	552 133

(1) Ensemble des cotisants maladie (AMEXA) tous assureurs confondus.

(2) Hors cotisants pour la couverture des prestations d'invalidité du conjoint collaborateur.

Source : MSA

Tableau 2
EVOLUTION DES EFFECTIFS DU REGIME DES NON SALARIES AGRICOLES DE 2005 A 2008

Effectifs au 1 ^{er} juillet	Evolution 2005/2004	Evolution 2006/2005	Evolution 2007/2006	Evolution 2008/2007
Cotisants- Maladie (effectif annuel)	-1,7%	-2,1%	-2,3%	-1,9%
Personnes protégées en maladie	-3,0%	-3,3%	-2,8%	-3,6%
Personnes bénéficiaires de prestations familiales	-4,0%	-4,2%	-4,7%	-4,4%
Titulaires de pensions d'ass. vieillesse	-1,5%	-1,5%	-1,3%	-1,4%
Titulaires de pensions d'ass. invalidité	-0,1%	-5,7%	-6,6%	-5,7%
Actifs cotisants - vieillesse	-3,3%	-3,3%	-3,5%	-2,5%

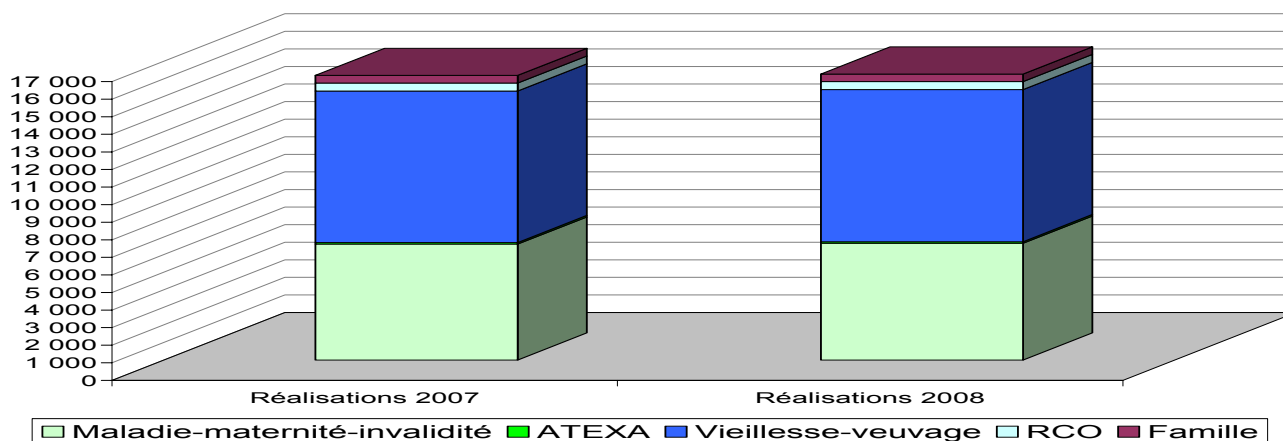
Source : MSA

Une moindre hausse des prestations sociales légales en 2008 qu'en 2007.

Le montant des prestations légales du régime des non-salariés agricoles (NSA) s'élève à 16,3 milliards d'euros en 2008, soit une hausse de 0,4% entre 2007 et 2008 (tableau 3 et graphique 1). Cette évolution est moins importante que celle de +1,7% observée entre 2006 et 2007.

Les prestations légales retraite-veuvage représentent 52% de l'ensemble des prestations légales versées par le régime des NSA et participent à leur croissance de 0,14 point entre 2007 et 2008. Le régime des NSA a versé 8,66 milliards d'euros à ses bénéficiaires d'un avantage de retraite en 2008 - en progression de 0,3% en un an - dont 8,52 milliards d'euros pour la métropole et 0,14 milliard d'euros pour les DOM. Pour les prestations versées en métropole, l'augmentation de 0,3% résulte principalement des effets conjugués de la revalorisation des retraites de 1,37% en 2008 et de la diminution du nombre de retraités de 1,6% (tableau 3 et graphique 1).

Graphique 1
MONTANT DES PRESTATIONS DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2007 ET 2008 : REALISATIONS



Source : MSA

Les versements au titre de la retraite complémentaire obligatoire (RCO) représentent près de 3% des prestations versées aux NSA. En montant, ils progressent de 1 % entre 2007 et 2008 pour atteindre 0,45 milliard d'euros en 2008.

Les prestations légales maladie-maternité-invalidité constituent 41% du total des prestations légales du régime des NSA et contribuent de 0,32 point à la croissance sur un total de 0,45 point. Le montant des prestations légales maladie-maternité-invalidité versé en 2008 est de 6,65 milliards d'euros, en hausse de 0,8% par rapport à 2007. Cette hausse est modérée en raison essentiellement de la décroissance des effectifs de bénéficiaires, et des effets des franchises (janvier 2008) et des différentes participations forfaitaires mises en place depuis janvier 2005.

L'augmentation de 51 millions d'euros des prestations légales maladie-maternité-invalidité trouve son origine en grande partie de l'augmentation de 53 millions d'euros, des prestations maladie exécutées en établissements qui s'élèvent ainsi à 3,69 milliards d'euros en 2008, en progression de +1,5%. Cette hausse des dépenses en établissements est le résultat de plusieurs effets évoluant dans des sens opposés : les prestations médico-sociales relatives aux personnes âgées et les prestations des cliniques privées augmentent respectivement de 18,8% et de 5,6%, alors que les dépenses relatives aux établissements publics diminuent de 3,2%.

Les prestations légales famille représentent près de 3% du total des prestations NSA. Le montant versé aux bénéficiaires est de 0,43 milliard d'euros en 2008, soit une diminution de 2,5% en un an. Cette baisse est en grande partie expliquée par, d'une part la baisse de 4,1% des montants versés au titre des allocations familiales liée à la diminution de 4,9% du nombre de bénéficiaires et d'autre part, des allocations aux adultes handicapés en diminution de 6% malgré la double revalorisation de cette prestation, suite à la baisse de 11,0% du nombre de bénéficiaires.

Le poids des prestations relatives au risque accidents du travail des non-salariés agricoles (ATEXA)- tous assureurs- au sein de l'ensemble des prestations NSA est de 1% en 2008. Le montant des prestations ATEXA qui s'élève à 0,88 milliard d'euros en 2008, progresse fortement par rapport à 2007 (+ 5,9%). Ces évolutions s'expliquent en partie par la forte croissance des prestations exécutées en établissement (+ 12,5%) et du montant des rentes payées dans l'année (+ 32,1%), dans un contexte de baisse du nombre des accidents du travail déclarés.

Tableau 3

MONTANTS (EN DROITS CONSTATES) DES PRESTATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2007 ET 2008 SELON LA BRANCHE

Prestations NSA (en millions d'euros)	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Évolution 2008/2007	Contribution à la croissance (en point)
Maladie-maternité-invalidité (AMEXA)	6 596,2	6 647,3	0,78%	0,316
Accidents du travail (ATEXA)	82,9	87,8	5,94%	0,030
Vieillesse-veuvage	8 632,8	8 656,2	0,27%	0,144
RCO	444,4	448,8	0,98%	0,027
Famille	439,1	428,2	-2,48%	-0,067
TOTAL	16 195,4	16 268,3	0,45%	0,450

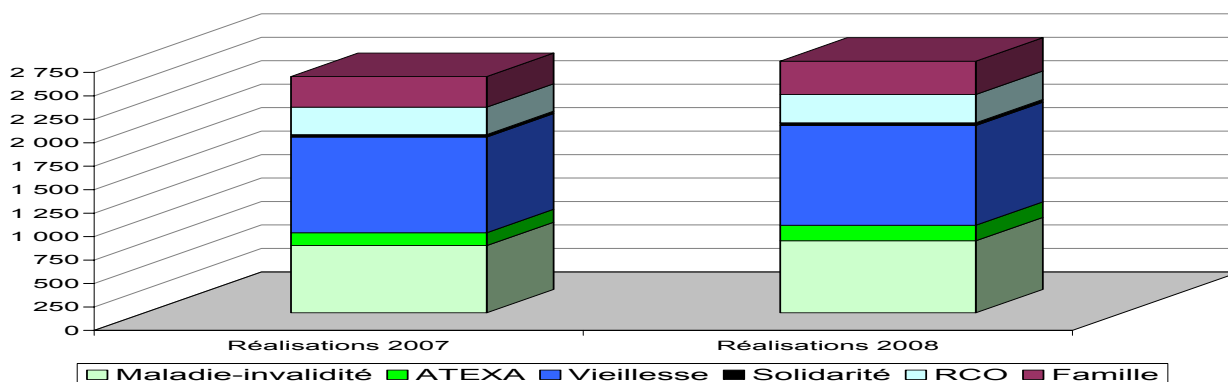
Source : MSA

Une forte hausse du montant des cotisations.

Le montant des cotisations émis par le régime des NSA s'élève à 2,7 milliards d'euros en 2008, soit une augmentation de 6,5% entre 2007 et 2008 (graphique 2, tableau 4), en rupture de tendance avec la baisse observée entre 2006 et 2007.

Graphique 2

MONTANT DES COTISATIONS NSA EN 2007 ET 2008 : REALISATIONS



Source : MSA

Cette hausse s'explique principalement par la hausse des revenus agricoles des deux années antérieures entrant dans le calcul de l'assiette brute de cotisations dans le cas des exploitants ayant choisi l'assiette triennale, par la revalorisation du SMIC impactant l'évolution des assiettes minimales et par le volume des rectifications positives des assiettes des nouveaux installés en 2007.

Les comptes nationaux de l'agriculture ont mis en évidence des hausses de revenu agricole lors des années 2006 et 2007. Durant ces deux années, le revenu agricole moyen a progressé sensiblement de la même manière : + 16% en 2006 puis + 17% en 2007.

Ces hausses se répercutent sur l'assiette de cotisations des exploitants au réel en 2008. Or, près de 70% des chefs d'exploitation sont imposés au réel en 2008 contre 67,7% en 2007. Cependant, l'assiette triennale, qui concerne 86% des exploitants en 2008 comme en 2007, lisse les effets de ces hausses de revenu.

L'assiette brute de cotisation augmente ainsi de 7% en 2008. Plus précisément, l'évolution de l'assiette en 2008 est de + 9,1% chez les exploitants au réel, -6% chez les exploitants au forfait, + 4,3% chez les cotisants sur assiette triennale et + 19,3 % chez les cotisants sur assiette annuelle.

Les différents niveaux d'assiettes minimales modulent les évolutions d'assiette par branche de cotisations et donc les évolutions des cotisations correspondantes ; ainsi plus l'assiette minimale sera basse plus l'impact sera fort.

En 2008, le volume de rectifications positives des assiettes sur les années antérieures a été plus élevé que précédemment. En effet, en 2007 avait été instaurée, pour les nouveaux chefs et cotisants solidaires, une assiette forfaitaire d'installation plus faible que l'assiette minimale précédente. Ces assiettes font l'objet de rectifications positives en 2008.

Les cotisations maladie-invalidité contribuent pour 2 points à la croissance des cotisations NSA. En 2008, le régime des NSA a perçu 0,77 milliard de cotisations maladie, soit une augmentation de 7,1% (graphique 2). Ainsi, 1,7 point de croissance du total des cotisations est dû à la progression de 4,2% des cotisations vieillesse. Les cotisations vieillesse et maladie constituent 68% du montant total des cotisations du régime des NSA.

Tableau 4
MONTANTS (EN DROITS CONSTATES) DES COTISATIONS, HORS PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT,
DU REGIME DES NON SALARIES AGRICOLES EN 2007 ET 2008

Cotisations NSA, hors pris en charge par l'état (en millions d'euros)	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Évolution 2008/2007	Contribution à la croissance (en point)
Maladie-invalidité	717,0	767,8	7,09%	2,019
ATEXA	137,5	166,0	20,70%	1,130
Vieillesse	1 019,5	1 062,0	4,17%	1,688
Solidarité	26,0	29,6	13,84%	0,143
RCO	292,5	302,7	3,49%	0,405
Famille	326,5	354,9	8,70%	1,127
TOTAL	2 519,0	2 683,0	6,51%	6,513

Source : MSA

Sigles cités :

ATEXA : Assurance accidents du travail des non-salariés agricoles.
NSA : Non-salariés agricoles.
RCO : Retraite complémentaire obligatoire.

Source : INSEE : "L'agriculture en 2007", Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation le 1er juillet 2008.

Ghislaine Rosay : « rosay.ghislaine@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 80 62
Céline Perraud : « perraud.celine@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 71 99

Les prestations et les cotisations maladie des non-salariés agricoles en 2008

Les prestations « maladie maternité invalidité » augmentent de 0,8% en 2008 et s'élèvent ainsi à 6,6 milliards d'euros. La hausse constatée pour le régime des non-salariés agricoles, marqué par le vieillissement de ses ressortissants, est plus modérée que celle de l'ensemble des régimes agricoles en raison de la décroissance des effectifs de bénéficiaires. Les cotisations maladie augmentent de 7,1% pour atteindre 768 millions d'euros en 2008.

Augmentation des prestations maladie de 0,8% en 2008.

Les prestations légales maladie-maternité-invalidité des non-salariés agricoles s'élèvent à 6,6 milliards d'euros (tableau 1).

Les seules prestations maladie représentent plus de 97% du total des prestations et augmentent de + 0,8% entre 2007 et 2008 dans des proportions identiques à l'ensemble. La quasi-totalité de cette progression est imputable aux prestations exécutées en établissements, qui présentent une hausse de 1,5% en 2008, tandis que les prestations exécutées en ville se stabilisent.

Le poste autres « prestations maladie » correspond aux frais des réseaux gérontologiques (article L.162-44 et L.162-45 du Code de la Sécurité sociale) qui, à partir du 26 décembre 2006, sont transférés vers le fond d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS), d'où un montant nul en 2008.

Pour la maternité, les prestations progressent de 1,3% en 2008. Cette évolution modérée résulte d'un net recul des prestations exécutées en établissements (- 5,2%), et d'une hausse marquée des soins de ville (+ 3,3%), principalement liée à la reprise des allocations de remplacement maternité (- 3,6% en 2007 et + 3,5% en 2008).

Les prestations légales d'invalidité se maintiennent sur une tendance à la baisse, identique à celle de l'année précédente : - 5,5% en 2007 et en 2008.

Tableau 1
MONTANTS (EN DROITS CONSTATES) DES PRESTATIONS MALADIE, MATERNITE ET INVALIDITE
DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2007 ET 2008

Prestations maladie-maternité-invalidité NSA (en millions d'euros)	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Évolution 2008/2007	Contribution à la croissance (en point)
Prestations maladie exécutées en ville	2 773,5	2 773,6	0,0%	0,002
Prestations maladie exécutées en établissements	3 636,5	3 689,4	1,5%	0,803
Autres	3,5	0,0	-100,0%	-0,053
Prestations maladie (métropole)	6 413,5	6 463,0	0,8%	0,752
Prestations maternité exécutées en ville	20,1	20,7	3,3%	0,010
Prestations maternité exécutées en établissements	6,0	5,7	-5,2%	-0,005
Prestations maternité (métropole)	26,1	26,4	1,3%	0,005
Invalidité	72,7	68,7	-5,5%	-0,061
DOM	83,9	89,2	6,2%	0,079
TOTAL	6 596,2	6 647,3	0,8%	0,775

Source : MSA

Stabilité des dépenses relatives aux prestations de soins de ville en 2008.

Avec une progression quasi-nulle, l'évolution des dépenses de soins de ville est maîtrisée notamment grâce aux participations forfaitaires et aux franchises médicales dont les effets positifs se font encore sentir en 2008 (tableau 2).

Au cours des douze derniers mois, l'économie réalisée au titre des participations forfaitaires et des franchises médicales sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires pour le risque maladie est estimée à 68 millions d'euros. Sans prise en compte de l'impact des participations forfaitaires et franchises, la croissance des dépenses de soins de ville serait de +1,6% au lieu du +0,01 % observé. Les dépenses de pharmacie diminuent à hauteur de 4%. Cette baisse est due à la franchise médicale d'un montant de 0,50 euro par boîte de médicaments et aux effets résiduels du déremboursement des médicaments remboursables à 15%. Ce poste contribue à la modération des soins de ville à hauteur de 1,5 point.

Les remboursements des actes de biologie diminuent de 2,4%. L'activité des laboratoires aux bénéfices des ressortissants du régime des non-salariés agricoles est maîtrisée avec une augmentation limitée de 0,4% en nombre de coefficients d'actes. Cette évolution est toutefois contrastée en fonction de la nature de la prise en charge ; l'évolution du nombre de coefficients d'actes de biologie effectué aux bénéfices de patients exonérés du ticket modérateur (STM) progresse de + 1,5% alors que le nombre de coefficients d'actes de biologie réalisé pour des patients avec ticket modérateur (ATM) baisse de - 0,8%.

En revanche, les remboursements d'honoraires et d'actes d'auxiliaires médicaux, des produits inscrits sur la liste des produits et des prestations (LPP : il s'agit des pansements, du petit appareillage, des dispositifs médicaux, de l'optique...) et des frais de transports, qui représentent près de 60% de dépenses, portent l'évolution des soins de ville à la hausse.

Plus particulièrement, les remboursements d'honoraires et d'actes d'auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, ...) progressent de 1,9% et contribuent à la hausse des soins de ville à hauteur de 0,8 point. Alors que le nombre de consultations et de visites baisse, en lien avec une année 2008 qui s'inscrit dans un contexte modérément épidémique, le nombre de coefficients d'actes liés aux actes d'auxiliaires médicaux progresse de 4,1%.

Il est à noter que le nombre de visites réalisées au domicile des patients en exonération de ticket modérateur (STM) a diminué de façon plus significative que celui des visites effectuées chez des patients avec ticket modérateur (ATM). Les taux d'évolution s'élèvent à -3,9% et -5,5% pour les visites STM et les visites ATM. En revanche, pour le nombre de consultations, l'évolution ATM est de -5,9% contre -0,4% en STM. Cet écart de l'ordre de 5,5 points entre les deux types de prise en charge s'explique par le vieillissement de la population relevant du régime des non-salariés agricoles et la chronicité des affections qui en résultent. Pour le nombre de coefficients d'actes liés aux actes d'auxiliaires médicaux, à l'exception des actes infirmiers de soins (AIS), la progression est plus rapide pour les actes exonérés du ticket modérateur que pour les actes avec ticket modérateur aussi bien pour les actes pratiqués par les infirmiers que les masseurs kinésithérapeutes.

La croissance des produits de la LPP reste quant à elle très soutenue (+ 7,5%) et a un effet accélérateur sur la croissance des soins de ville de l'ordre de 0,7 point.

Tableau 2

MONTANT DES SOINS DE VILLE DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2007 ET 2008

Prestations soins de ville pour le risque maladie (en millions d'euros)	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Evolution 2008/2007	Contribution à la croissance (en point)
Honoraires (médecins + auxiliaires)	1 199,4	1 222,0	1,9%	0,81
Biologie	128,7	125,6	-2,4%	-0,11
Pharmacie	1 026,7	985,8	-3,9%	-1,47
Produits de la LPP	248,0	266,7	7,5%	0,67
Transports	170,7	173,5	1,7%	0,10
Autres prestations en nature	0,0	0,0		
Indemnités journalières (1)	0,0	0,0		
Total soins de ville	2 773,5	2 773,6	0,0%	0,01

(1) pas d'indemnités journalières pour les non-salariés agricoles.

Source : MSA

Hausse des prestations exécutées en établissements.

La hausse de 1,5% des prestations exécutées en établissements est le résultat de plusieurs effets contraires (tableau 3). D'une part, l'augmentation des prestations exécutées en établissements ou services médico-sociaux relatives aux personnes âgées (+18,8%) et des prestations facturées par les cliniques privées (+ 5,6%) contribuent à la croissance de ce poste de respectivement 2,2 et 0,8 points. D'autre part, la baisse de 3,2% des versements aux établissements publics minore cette hausse d'environ 2,2 points.

Tableau 3
MONTANTS DES PRESTATIONS EXECUTEES EN ETABLISSEMENTS AU REGIME DES
NON-SALARIES AGRICOLES EN 2007 ET 2008

Prestations exécutées en établissements (maladie) MSA (en millions d'euros)	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Evolution 2008/2007	Contribution à la croissance (en point)
Etablissements sanitaires à tarification administrative	2 495,7	2 414,8	-3,2%	2,22
♦ Dotation globale (Dac, Migac, Fau, Fapo)	1 699,8	1 089,4	-35,9%	-16,79
<i>Dotation exercice courant</i>	1 729,1	1 119,7	-35,2%	-16,76
<i>Régularisation exercices précédents</i>	-29,3	-30,3	3,5%	-0,03
♦ Financement à l'activité	789,6	1 319,6	67,1%	14,57
<i>Dotation à l'exercice courant</i>	645,7	1 190,3	84,3%	14,98
<i>Régularisation exercices précédents</i>	143,9	129,3	-10,2%	-0,40
♦ Autres	6,3	5,8	-5,8%	0,01
Etablissements médicaux sociaux	638,7	744,3	16,5%	2,90
♦ Enfance inadaptée et adultes handicapés	50,1	49,4	-1,5%	0,03
♦ Personnes âgées	416,3	494,7	18,8%	2,16
♦ Autres	172,3	200,2	16,2%	0,77
Cliniques privées	502,0	530,3	5,6%	0,78
TOTAL Etablissements	3 636,4	3 689,4	1,5%	1,46

Source : MSA

Hausse de 16,5% des prestations médico-sociales.

La forte hausse des prestations médico-sociales provient principalement des dépenses liées aux personnes âgées (+18,8%) qui représentent les deux tiers des dépenses médico-sociales. Le poids des personnes âgées de 80 ans ou plus au sein de la population protégée en maladie par le régime des non-salariés agricoles est de 22%. Les prestations relatives aux personnes âgées prises en charge par le régime des NSA ont connu une véritable accélération à partir du milieu de l'année 2008, résultant de différentes mesures survenues au cours de l'été. Il s'agit principalement de la prise massive d'arrêtés tarifaires en juin et juillet par les DDASS -montée en charge du conventionnement tripartite de fin 2007 et du rythme de mise en œuvre de la tarification au GMPS (Groupe iso ressources moyen pondéré « soins »)- et de la réintégration des Dispositifs Médicaux dans les tarifs soins des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) à compter du 1er août 2008. Les EHPAD continuent de se développer et de nouveaux moyens leur sont consacrés (créations de 7 500 places, moyens en personnels supplémentaires dans le cadre de la médicalisation,...), d'où une forte croissance qui s'observe également pour l'ensemble des régimes d'assurances maladie.

La forte réalisation du poste « Autres » au sein du médico-social (+16,2%) provient principalement des dépenses des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), nouvelles structures mises en place en 2006, dont le développement a connu une grande ampleur en 2008 (3,5 millions d'euros en 2007 et 22 millions en 2008), en lien avec les autorisations d'ouverture des deux années précédentes. En 2007, les forfaits contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ont été créés dans le domaine du handicap. Il se substituent progressivement à des financements en prix de journées et sont inclus en 2007 et 2008 dans l'agrégat des SAMSAH. A partir de 2009, un compte dédié devrait être créé permettant d'isoler ces forfaits CPOM. L'évolution relative aux SAMSAH uniquement est estimée autour de 40 à 45% entre 2007 et 2008.

Progression de 5,6% des dépenses de cliniques privées.

L'activité objectif de dépenses en médecine, chirurgie et obstétrique (ODMCO) affiche une croissance soutenue en 2008 (+ 4,8%) et explique à elle seule près de 75% de la croissance des cliniques privées. L'hospitalisation à domicile (HAD) continue de se développer fortement : 0,8 point de la croissance des cliniques privées est imputable à l'HAD.

Deux postes ont connu de réelles accélérations en 2008 : il s'agit des frais de séjours de la chirurgie et des produits de la LPP. Après des baisses significatives en 2007, ces deux postes de dépenses augmentent fortement en 2008 et contribuent respectivement de 0,9 et 0,8 point à la croissance des dépenses des cliniques.

S'agissant des établissements sous objectifs quantifiés nationaux (OQN), le prix de journée des soins de suite et de réadaptions (SSR) est en forte hausse en 2008, ce qui justifie 0,8 point de croissance des dépenses de cliniques privées.

Baisse de 3,2% des dépenses relatives aux établissements publics.

Cette baisse est principalement due au provisionnement des deux derniers mois de l'année 2008 du financement à l'activité des établissements publics, faisant suite à une décision de l'Etat.

Hausse de 7,1% des cotisations sociales maladie en 2008.

Le nombre de cotisants maladie – chefs d'exploitation et aides familiaux - s'élève pour l'année 2008 à 512 134, en baisse de 1,9% par rapport à 2007. A la baisse de 1,8% des chefs d'exploitation se conjugue celle de -7% des aides familiaux qui représentent 1% des effectifs de cotisants maladie. Par ailleurs, les collaborateurs d'exploitation cotisant en invalidité s'élèvent à 41 961, soit une diminution de près de 10% par rapport à 2007.

Le montant des cotisations maladie pour le régime des NSA est de 768 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 7,1 % par rapport à 2007. L'année précédente, ces cotisations avaient diminué de 2,1%.

Ces hausses de cotisations, malgré la baisse du nombre de cotisants, sont liées principalement à l'évolution importante du revenu agricole entrant dans le calcul de l'assiette brute, mais également à la revalorisation du SMIC et aux rectifications positives d'assiettes sur les années antérieures.

Les assiettes minimales se définissent par rapport au SMIC. L'assiette minimale pour l'AMEXA est de 800 SMIC. Le SMIC horaire a progressé de 2% entre le 1er juillet 2006 (8,27 €) et le 1er juillet 2007 (8,44 €).

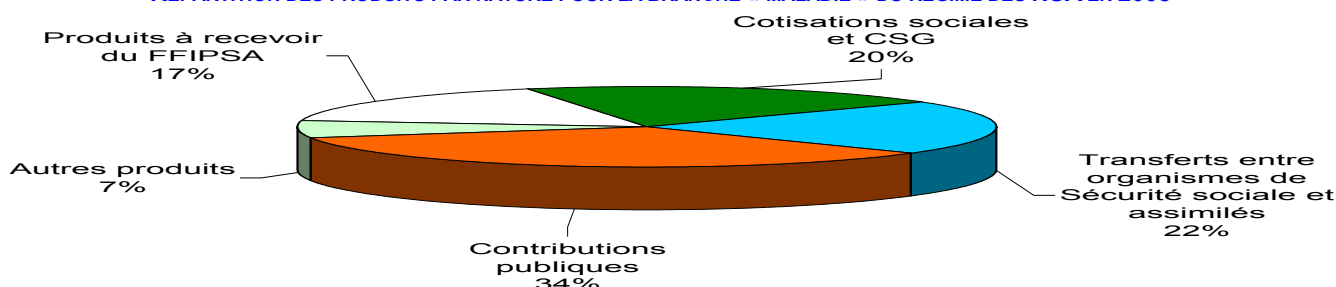
Les autres sources de financement pour le régime des non salariés agricoles.

Depuis 2005, la branche maladie du régime des non-salariés agricoles est normalement équilibrée par un produit à recevoir du fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles (FFIPSA). Ce produit à recevoir permet d'équilibrer le solde technique de la branche, non compris les opérations de provision. Sans ce produit à recevoir, qui se traduit par un recours à des ressources « non permanentes », c'est-à-dire à des emprunts contractés par le FFIPSA pour financer le déficit de la branche, le déficit de la branche maladie s'élèverait à 1,5 milliard d'euros en 2008, soit 17% du budget de la branche maladie.

Les produits du régime des non-salariés agricoles, au titre de la branche « maladie », sont de natures diverses. Le financement professionnel, constitué des cotisations sociales (techniques et gestion) et de la CSG, représente 20% du budget.

Les autres sources de financement proviennent des différents transferts entre organismes de sécurité sociale, dont la compensation démographique (14%), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées et les autres produits.

Graphique 1
REPARTITION DES PRODUITS PAR NATURE POUR LA BRANCHE « MALADIE » DU REGIME DES NSA EN 2008



Source : MSA

Sigles cités :

AIS	: Actes infirmiers de soins.
AMEXA	: Assurance maladie des exploitants agricoles.
ATM	: Avec ticket modérateur.
CPOM	: Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.
CSG	: Contribution sociale généralisée.
DDASS	: Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
EHPAD	: Etablissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes
FFIPSA	: Fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles
FIQCS	: Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins.
GMPS	: Groupe iso ressources moyen pondéré "soins".
HAD	: Hospitalisation à domicile.
LPP	: Liste des produits et des prestations remboursés par l'assurance maladie.
NSA	: Non-salariés agricoles.
ODMCO	: Objectif de dépense médecine, chirurgie et obstétrique.
OQN	: Objectif quantifié national.
SAMSAH	: Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.
SMIC	: Salaire minimum interprofessionnel de croissance.
SSR	: Soins de suite et de réadaptation.
STM	: Sans ticket modérateur.

Viviane Lefi : « lefi.viviane@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 75 81
Céline Perraud : « perraud.celine@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 71 99
Guillaume Prevostat : « prevostat.guillaume@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 81 83

Les prestations et les cotisations de la branche famille au régime des non-salariés agricoles en 2008

Le montant des prestations liées à la famille diminue en 2008 par rapport à 2007, essentiellement dû à la baisse du nombre de bénéficiaires, pour atteindre 428 millions d'euros. Le montant des cotisations s'élève à 355 millions d'euros, soit près de 9% d'augmentation par rapport à 2007.

Le montant des prestations liées à la famille versées aux non-salariés agricoles baisse de 2,5% en 2008.

L'année 2008 a été marquée par différentes mesures applicables aux prestations versées au titre de la branche « famille » :

- la revalorisation de la base de calcul des allocations familiales (BMAF) de 1% au 1^{er} janvier 2008 ;
- la hausse de 2,4% sur l'année 2008 de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- le relèvement du pourcentage de la BMAF pris en compte pour le montant du complément libre choix du mode de garde de la PAJE de 13,37 points pour les enfants de – 3 ans et de 6,68 points pour les enfants de 3 à 6 ans. Le montant du complément de libre choix du mode de garde pour les familles modestes a ainsi été augmenté de 50 euros par mois pour les enfants de moins de 3 ans et de 25 euros pour les enfants âgés de 3 à 6 ans ;
- l'instauration en 2008 d'un montant majoré d'allocation de rentrée scolaire de 5% pour les enfants âgés de 11 à 14 ans et de 9% pour les enfants âgés de 15 à 18 ans ;
- l'augmentation depuis 2008, des plafonds de loyer pris en compte pour l'examen des dossiers d'allocation logement à caractère familial (ALF) ;
- le décalage de six mois de la période de révision des droits (de juillet 2008 à janvier 2009) qui a eu pour conséquence de continuer à payer des prestations soumises à conditions de ressources sur une base non révisée (diminution du montant ou suppression de la prestation reportée à janvier 2009).

Dans ce contexte pourtant favorable, le montant versé aux bénéficiaires de la branche « famille » du régime des non-salariés agricoles s'élève à 0,43 milliard d'euros en 2008, soit une diminution de 2,5% en un an (tableau 1).

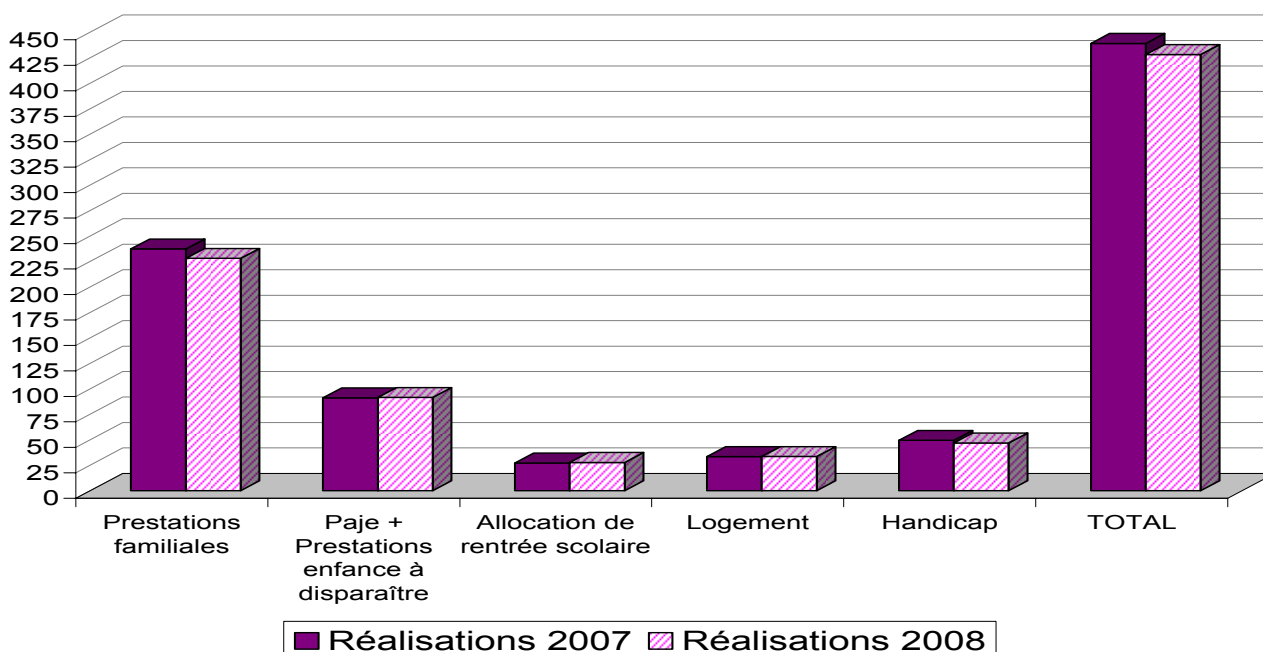
Tableau 1
MONTANTS (EN DROITS CONSTATÉS) DES PRESTATIONS FAMILLE DU REGIME
DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2007 ET 2008

Prestations famille NSA (en millions d'euros)	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Évolution 2008/2007	Contribution à la croissance (en points)
Prestations familiales	237,4	228,1	-3,9%	-2,112
Prestations enfance à disparaître	3,3	1,5	-55,4%	-0,417
Paje	87,9	90,1	2,5%	0,501
Paje + Prestations enfance à disparaître	91,2	91,6	0,4%	0,084
Allocation de rentrée scolaire	27,2	27,7	1,9%	0,117
Logement	33,5	33,7	0,3%	0,026
Handicap	49,4	46,9	-5,2%	-0,581
Frais de tutelle	0,3	0,2	-16,3%	-0,010
Autres allocations	0,0	0,0	-15,5%	-0,001
TOTAL	439,0	428,2	-2,5%	-2,476

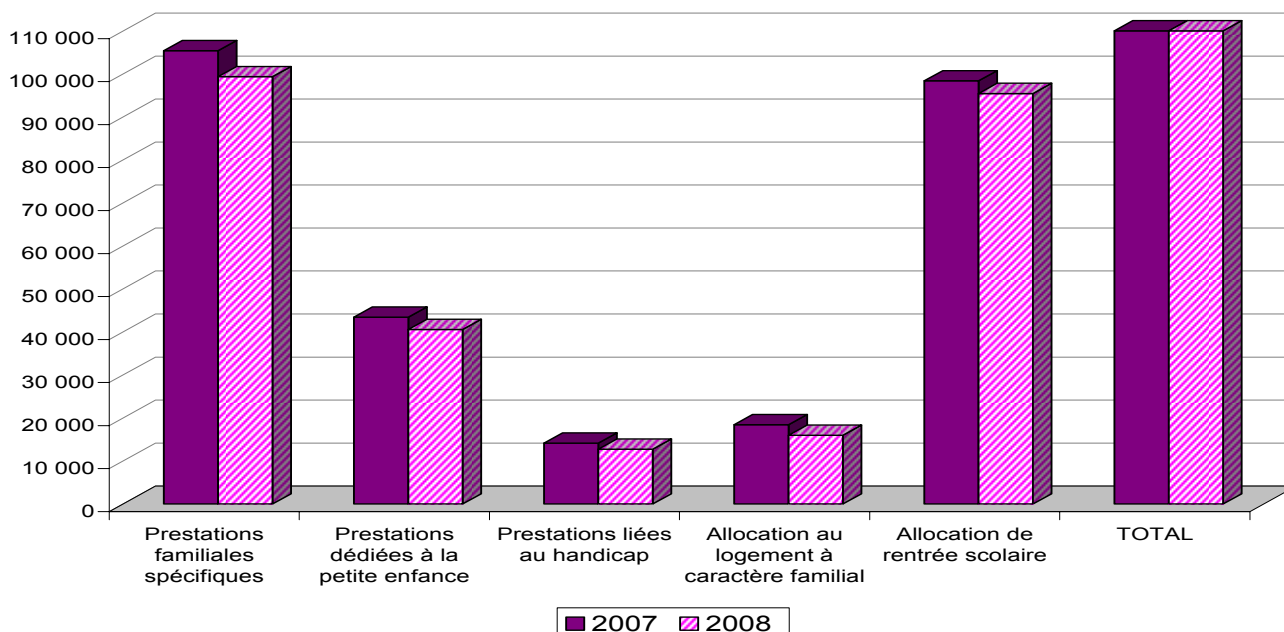
Source : MSA

La baisse du montant des prestations légales de la branche famille du régime des NSA est en grande partie expliquée par, d'une part la baisse des montants versés au titre des allocations familiales de 4,1% liée à la diminution de 4,9% du nombre de bénéficiaires et d'autre part, la diminution de 6% de l'allocation aux adultes handicapés malgré la double revalorisation de cette prestation (+2,4% en 2008), suite à la baisse de 11,0% du nombre de bénéficiaires. L'impact des autres prestations est relativement limité, dont les prestations dédiées à la petite enfance +0,4%, l'allocation de rentrée scolaire (ARS) + 1,9% et l'allocation logement à caractère familial (ALF) + 0,3% (graphiques 1 et 2).

Graphique 1
MONTANTS (EN MILLIONS D'EUROS) DE PRESTATIONS FAMILIALES AU REGIME DES NON SALARIES AGRICOLES - 2007 ET 2008



Graphique 2
NOMBRE DE PERSONNES BENEFICIAIRES-2007 ET 2008



Source : MSA

Augmentation de 8,7% du montant des cotisations sociales famille en 2008.

Le nombre de cotisants de la branche famille s'élève pour l'année 2008 à 510 570, en baisse de 1,9% par rapport à 2007. Les effectifs des chefs d'exploitation ou d'entreprise et les effectifs des artisans ruraux diminuent respectivement de 1,8% et de 4,8%.

Le montant des cotisations de la branche famille pour le régime des NSA est de 355 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 8,7 % par rapport à 2007. L'année précédente, ces cotisations avaient diminué de 3%.

Ces hausses de cotisations, malgré la baisse du nombre de cotisants, sont liées principalement à l'évolution importante du revenu agricole entrant dans le calcul de l'assiette sociale, mais également aux rectifications positives d'assiettes sur les années antérieures.

Dans la branche famille, aucun minimum ni plafonnement ne s'imposant, l'évolution de près de 7% de l'assiette sociale famille reflète l'évolution de l'assiette brute de cotisations des non-salariés agricoles.

Sigles cités :

ALF : Allocation logement à caractère familial.

ARS : Allocation de rentrée scolaire.

BMAF : Base mensuelle des allocations familiales.

PAJE : Prestation d'accueil du jeune enfant.

Jean-Roger Biyik Biyik : « biyikbiyik.jean-roger@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 82 75

Céline Perraud : « perraud.celine@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 71 99

Guillaume Prevostat : « prevostat.guillaume@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 81 83

Les prestations et les cotisations de la branche vieillesse au régime des non-salariés agricoles en 2008

Le montant des retraites versées en 2008 au régime des non-salariés agricoles s'élève à 8,66 milliards d'euros, en augmentation de 0,3% par rapport à 2007 sous l'effet conjugué des revalorisations des montants des pensions et de la baisse des effectifs des bénéficiaires. Le montant des cotisations atteint un milliard d'euros.

Augmentation de 0,3% des prestations vieillesse en 2008.

Le montant des retraites du régime des non-salariés agricoles s'est élevé à 8,66 milliards d'euros en 2008, contre 8,63 milliards d'euros en 2007 (tableau 1).

Le montant des retraites s'établit à 8,52 milliards d'euros en 2008 pour la métropole et à 0,14 milliard d'euros pour les départements d'outre-mer (DOM). En 2007, ce montant était de 8,50 milliards d'euros pour la métropole et de 0,14 milliard d'euros pour les DOM.

Tableau 1

MONTANTS (EN DROITS CONSTATES) DE PRESTATIONS VIEILLESSE POUR LE REGIME DES NSA : METROPOLE ET DOM

Prestations vieillesse NSA (en millions d'euros)	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Évolution 2008/2007	Contribution à la croissance (en point)
Droits propres	7 191,521	7 217,243	0,36%	0,283
Droits dérivés	1 304,333	1 300,930	-0,26%	-0,037
Frais de tutelle	0,627	0,505	-19,52%	-0,001
Vieillesse NSA	8 496,481	8 518,678	0,26%	0,245
Veuvage	0,595	0,619	3,93%	0,000
Vieillesse et Veuvage	8 497,077	8 519,297	0,26%	0,245
Vieillesse DOM	135,761	136,922	0,86%	0,013
Total Vieillesse	8 632,837	8 656,219	0,27%	0,258

Source : MSA

L'augmentation de 0,3% des prestations versées en métropole entre 2007 et 2008 résulte, principalement, des effets conjugués de la revalorisation des retraites de 1,37% en 2008 et de la diminution du nombre de retraités de 1,6%. De plus, les mesures de revalorisation des petites retraites dont le montant est évalué à 43 millions d'euros, contribuent à la hausse de 0,5% des retraites.

En métropole, le montant des droits personnels des pensionnés du régime des non-salariés agricoles est passé de 7,19 milliards d'euros en 2007 à 7,22 milliards d'euros en 2008, soit une progression de 0,4%.

En 2008, le montant des droits de réversion s'élève à 1,30 milliard d'euros, en baisse de 0,3% par rapport à 2007.

Une baisse de 1,6% des retraités en 2008.

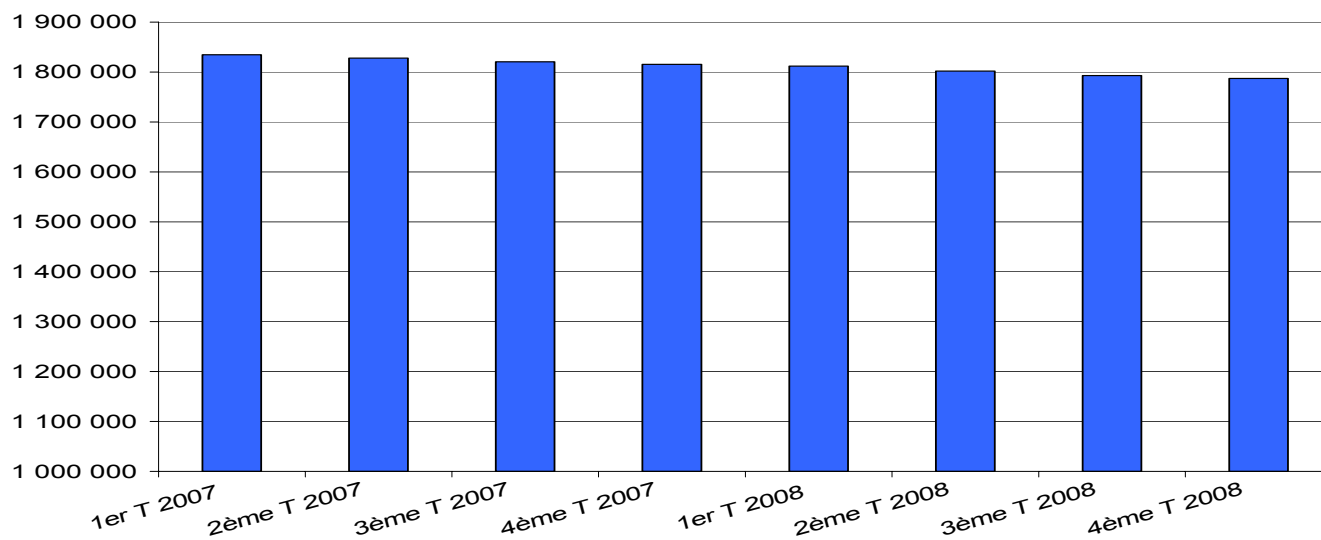
Au 31 décembre 2008, le régime de retraite des non-salariés agricoles compte 1 787 171 bénéficiaires, en métropole. En glissement annuel, les effectifs de retraités NSA sont en baisse de 1,6% (graphique 1).

Parmi les 1 787 171 retraités de la métropole, relevant du régime des non salariés agricoles au 31 décembre 2008, 43% sont d'anciens chefs d'exploitation, 12% d'anciens conjoints, 17% d'anciens aides familiaux et 27% des veuves et des veufs (titulaires d'une retraite de réversion et éventuellement d'une retraite personnelle).

La baisse est plus accentuée pour le groupe des retraités ayant eu un statut de conjoint qui enregistre une perte de 4,2% de ses effectifs. Le nombre de retraités ayant eu un statut d'aide familial ou de membre de la famille est en diminution de 2%, celui des retraités ayant exercé comme chefs d'exploitation de 1,4% et celui des veuves et veufs de 0,3%.

Graphique 1

NOMBRE DE RETRAITES NSA PAR TRIMESTRE EN 2007 ET 2008



Source : MSA

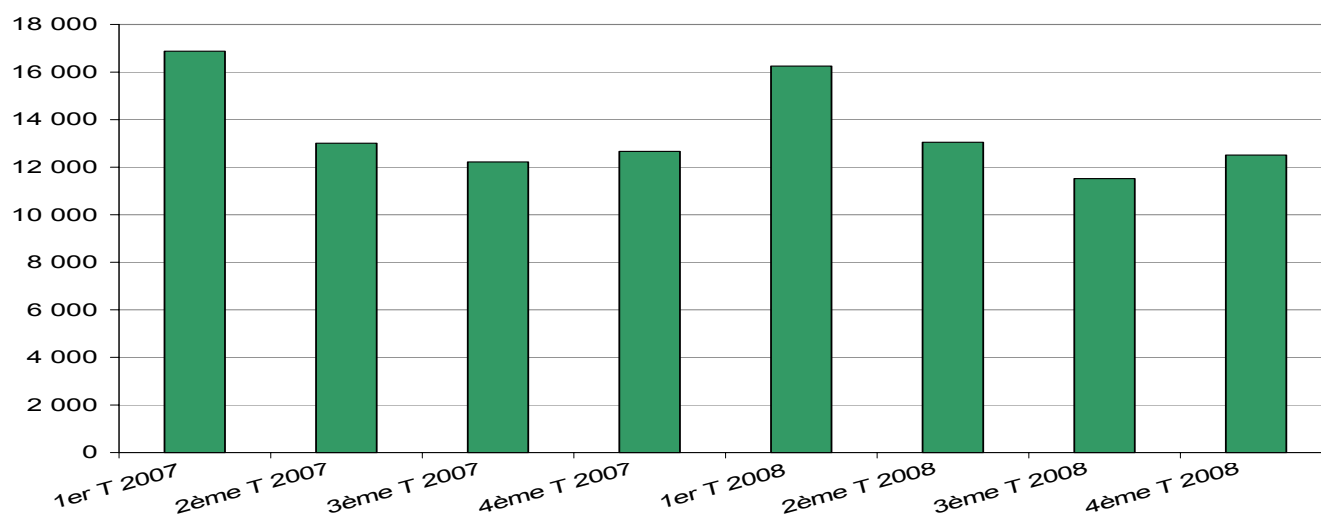
Fin 2008, 22 333 retraités, âgés de moins de 60 ans bénéficiaient d'une retraite anticipée au régime NSA, soit une augmentation de 12% par rapport à fin 2007.

Diminution de 2,6% du nombre de nouveaux bénéficiaires d'une retraite.

En métropole, les nouveaux bénéficiaires d'une retraite auprès du régime des non-salariés agricoles sont au nombre de 53 336 en 2008 ; ils étaient 54 784 en 2007, soit une diminution de 2,6% entre 2007 et 2008 (graphique 2).

Graphique 2

NOMBRE DE NOUVEAUX RETRAITES PAR TRIMESTRE EN 2007 ET 2008



Source : MSA

Toutes les catégories de statut sont touchées par la baisse du nombre de nouveaux retraités : -7,8% pour les anciens conjoints, -5% pour les anciens aides familiaux ou membres de la famille, -1,3% pour les anciens chefs d'exploitation et -0,9% pour les veuves et veufs.

Les nouveaux retraités relevant auparavant du statut de chefs d'exploitation sont majoritaires parmi les nouveaux retraités ; ils représentent 59% d'entre-eux. Les autres catégories de statut parmi les retraités ont une part comprise entre 13 et 14%.

Parmi les nouveaux retraités de droit personnel, 10 246, soit 22% d'entre-eux, ont obtenu une retraite anticipée. En 2007, ils étaient 9 980 et représentaient 21% des nouveaux retraités de droit personnel. Le nombre de retraites anticipées a progressé de 2,7% entre 2007 et 2008.

Les cotisations sociales vieillesse ont augmenté de 4,2% en 2008.

Le nombre de cotisants à la retraite forfaitaire AVA, au nombre de 561 480, diminue de 2,5% par rapport à 2007 : l'effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise baisse de 1,8%, celui des conjoints collaborateurs de 8,6% et celui des aides familiaux de 7,4%.

Le nombre de cotisants à la retraite proportionnelle AVI s'élève à 524 068 en 2008, en baisse de 3,1% par rapport à 2007. L'effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise concernés par l'AVI a diminué de 2,2%, celui des conjoints de 10,7%, celui des membres de la famille de 7,6%.

Le montant des cotisations vieillesse pour le régime des NSA est de 1 062 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 4,2% par rapport à 2007. L'année précédente, ces cotisations avaient diminué de 2,6%.

Ces hausses de cotisations, malgré la baisse du nombre de cotisants, sont liées principalement à l'évolution importante du revenu agricole entrant dans le calcul de l'assiette sociale, au volume de rectifications positives des assiettes plus élevées en 2008 qu'en 2007, et à la revalorisation du SMIC.

La revalorisation du SMIC impacte l'évolution de l'assiette minimale. En effet, les assiettes minimales se définissent par rapport au SMIC. Le SMIC horaire a progressé de 2% entre le 1er juillet 2006 (8,27 €) et le 1er juillet 2007 (8,44 €). L'assiette minimale vieillesse plafonnée et déplafonnée (AVA) est de 600 SMIC, et l'assiette minimale vieillesse AVI est à 800 SMIC. Les cotisations techniques sont constituées d'AVA et AVI tandis que les cotisations complémentaires ne comprennent que de l'AVA.

Les autres sources de financement pour le régime des non-salariés agricoles.

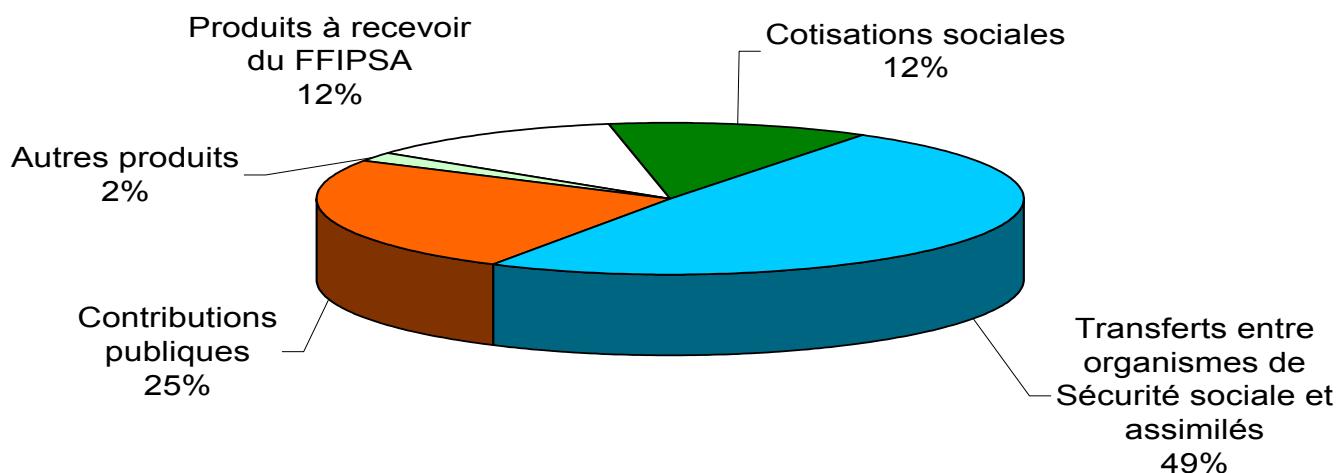
Depuis 2005, la branche retraite du régime des non-salariés agricoles est normalement équilibrée par un produit à recevoir du fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles (FFIPSA). Ce produit à recevoir permet d'équilibrer le solde technique de la branche, non compris les opérations de provision. Sans ce produit à recevoir, qui se traduit par un recours à des ressources « non permanentes », c'est-à-dire à des emprunts contractés par le FFIPSA pour financer le déficit de la branche, le déficit de la branche vieillesse s'élèverait à 1,1 milliard d'euros en 2008, soit 12% du budget de la branche vieillesse pour l'année 2008.

Les produits du régime des non-salariés agricoles, au titre de la branche « vieillesse », sont de natures diverses. Le financement professionnel, constitué des cotisations sociales (technique et gestion), représente 12% du budget.

Les autres sources de financement proviennent des différents transferts entre organismes de sécurité sociale, dont la compensation démographique (44%), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées et les autres produits (graphique 3).

Graphique 3

REPARTITION DES PRODUITS PAR NATURE POUR LA BRANCHE « VIEILLESSE » DU REGIME DES NSA EN 2008



Source : MSA

Définitions

La cotisation assurance vieillesse agricole (AVA) finance la retraite proportionnelle des chefs d'exploitation ou d'entreprise, des aides familiaux et des conjoints collaborateurs. Elle est due par chaque chef d'exploitation pour lui-même et les autres non salariés agricoles de son exploitation.

La cotisation d'assurance vieillesse individuelle (AVI) est due par chaque membre majeur non salarié de l'exploitation ou de l'entreprise (chef d'exploitation, conjoint, aide(s) familial(aux) majeur(s)). Elle n'est pas due par les exploitants ne bénéficiant pas des prestations de l'AMEXA. Elle finance la retraite forfaitaire

Sigles cités :

- AVA : Assurance vieillesse agricole.
AVI : Assurance vieillesse individuelle.
FFIPSA : Fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles.
NSA : Non-salariés agricoles.
SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

Sylvie Hardouin : « hardouin.sylvie@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 80 72
Céline Perraud : « perraud.celine@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 71 99
Guillaume Prevostat : « prevostat.guillaume@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 81 83

Les prestations et les cotisations des retraites complémentaires obligatoires en 2008

Le montant des retraites complémentaires obligatoires (RCO) a évolué de +1 % en 2008 ; les cotisations ont augmenté de 3,5 %.

Le montant versé au titre de la RCO en 2008 s'élève à 448,8 millions d'euros.

Le régime de retraite complémentaire obligatoire a été mis en place en 2003 en application de la loi 2003-308 du 4 mars 2002 et concerne exclusivement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Ce régime permet d'octroyer, sous certaines conditions de durée d'activité, des droits gratuits à la retraite. Ainsi dès 2003 en métropole, 437 000 personnes ont bénéficié de cette disposition et ont obtenu une retraite composée de droits gratuits. Par ailleurs, en métropole, près de 555 000 personnes ont cotisé à ce régime en 2003.

L'état contribue au financement des droits gratuits ; toutefois la subvention accordée ne suffit pas à équilibrer le régime qui est déficitaire.

Les prestations versées par le régime de retraites complémentaires obligatoires des non-salariés agricoles (RCO) s'élèvent à 448,8 millions d'euros en 2008, en progression de 1% par rapport à 2007 (tableau 1).

Tableau 1
MONTANTS (EN DROITS CONSTATES) DES PRESTATIONS RCO EN 2007 ET 2008

Prestations vieillesse NSA (en millions d'euros)	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Évolution 2008/2007
RCO	441,6	445,9	1,0%
RCO DOM	2,8	2,9	2,3%
Total RCO	444,4	448,9	1,0%

Source : MSA

En métropole, le montant des droits personnels attribués à titre gratuit ou cotisé a augmenté de 0,9%, évolution inférieure à l'effet de la revalorisation de 1,37% alors que les effectifs ont progressé de 1,3%. La retraite moyenne des nouveaux retraités est inférieure à celle des retraités qui décèdent. En effet, les personnes qui décèdent sont presque exclusivement titulaires de droits gratuits alors que la retraite des nouveaux retraités est composée de droits cotisés et/ou de droits gratuits. Lorsque les retraités ne bénéficient que de seuls droits cotisés, le montant moyen des droits à pension est bien plus faible que celui des retraités qui ont une durée de carrière suffisante pour se voir octroyer des droits gratuits conformément aux dispositions législatives (tableau 2).

Tableau 2
**MONTANT ANNUEL MOYEN DES RETRAITES COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES DE DROIT PERSONNEL
DES CHEFS D'EXPLOITATIONS OU D'ENTREPRISES AGRICOLES SELON LA DATE D'EFFET DE LA RETRAITE**

Date d'effet de la retraite	Droits cotisés	Droits gratuits et droits cotisés	TOTAL
2003	36,45 €	1 041,23 €	1 031,86 €
2004	60,10 €	960,32 €	687,88 €
2005	89,42 €	974,19 €	722,88 €
2006	115,14 €	977,79 €	726,91 €
2007	136,67 €	981,04 €	732,12 €
2008	144,60 €	973,11 €	728,76 €
Montant annuel moyen	103,17 €	1029,58 €	961,19 €

Source : MSA

Les cotisations sociales RCO s'élèvent à 303 millions d'euros.

Le nombre de cotisants s'élève à 507 334 en 2008 (- 2 % par rapport à 2007), dont 368 561 cotisants à l'assiette minimum de 1 820 SMIC.

Le montant des cotisations RCO est de 303 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2007. L'année précédente, ces cotisations n'avaient pas augmenté.

L'augmentation en 2008 est liée à l'évolution du SMIC impactant l'évolution de l'assiette minimale qui est de 1 820 SMIC pour la RCO.

La contribution de l'état s'élève à 145 millions d'euros en 2008, montant inchangé depuis 2005.

Sigles cités :

RCO : Retraite complémentaire obligatoire.

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

Sylvie Hardouin : « hardouin.sylvie@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 80 72
Céline Perraud : « perraud.celine@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 71 99
Guillaume Prevostat : « prevostat.guillaume@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 81 83

Les prestations et les cotisations sociales liées à l'assurance des accidents du travail des non-salariés agricoles

Les prestations ATEXA s'élèvent à 87,8 millions d'euros en 2008. Les cotisations sociales atteignent 167,4 millions d'euros.

Le régime ATEXA a été mis en place en 2002, en application de la Loi 2001-1128 du 30 novembre 2001, portant amélioration de la couverture des non-salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (ATEXA). Cette loi a notamment été complétée par le décret 2002-200 du 14 février 2002 relatif aux prestations de l'ATEXA et le décret 2002-201 du 14 février 2002 qui fixe les modalités de financement de ce régime.

Les décrets 2007-1120 et 2007-1123 du 19 juillet 2007 ont étendu la couverture ATEXA aux cotisants solidaires à effet du 1er janvier 2008. Ainsi, le nombre d'affiliés a progressé de 5,2 % en 2008 et s'est établi à 609 464 pour l'ensemble des assureurs.

Les prestations ATEXA augmentent de 5,9% en 2008.

Les prestations versées au titre du régime des accidents du travail des non salariés agricoles (ATEXA) augmentent de 5,9% passant ainsi de 82,9 à 87,8 millions d'euros entre 2007 et 2008 (tableau 1, graphique 1).

Le nombre de déclarations d'accidents du travail et de trajet recule de 4,9% en 2008, passant de 30 751 à 29 250. Le nombre de maladies professionnelles s'élève à 2 055 en 2008 alors qu'il était de 1 903 en 2007, ce qui représente une progression de 8%.

Les prestations ATEXA exécutées en ville se montent à 53,1 millions d'euros soit une baisse de 0,5 million d'euros par rapport à 2007. Les soins de ville s'élèvent à 14,6 millions d'euros pour 2008. Ce montant a baissé de 0,3% depuis 2007. Les prestations d'indemnités journalières s'établissent à 38,5 millions d'euros en 2008, soit une baisse de 1,2% par rapport à 2007 (-0,5 million d'euros).

Les prestations exécutées en établissement en 2008 augmentent de 12,5%, et passent de 20,2 millions d'euros en 2007 à 22,7 millions d'euros pour 2008.

En 2008, le budget global s'élève à 18,5 millions d'euros, en augmentation de 3,5 millions d'euros par rapport aux réalisations de 2007, soit une hausse de 23,7%.

Le poste des cliniques privées baisse de un million d'euros. En effet, les prestations s'élèvent à 4,1 millions d'euros en 2008 contre 5,1 millions d'euros en 2007.

Le montant des rentes payées dans l'année s'élève à 12 millions d'euros en 2008 soit une progression de 32,1% par rapport aux réalisations 2007 (+ 2,9 millions d'euros). Cette hausse est liée à la montée en charge du régime et au nombre de rentes attribuées tardivement pour des accidents survenus en 2002 et 2003 (tableau 1).

Tableau 1

MONTANTS (EN DROITS CONSTATES) DE PRESTATIONS ATEXA DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2007 ET 2008

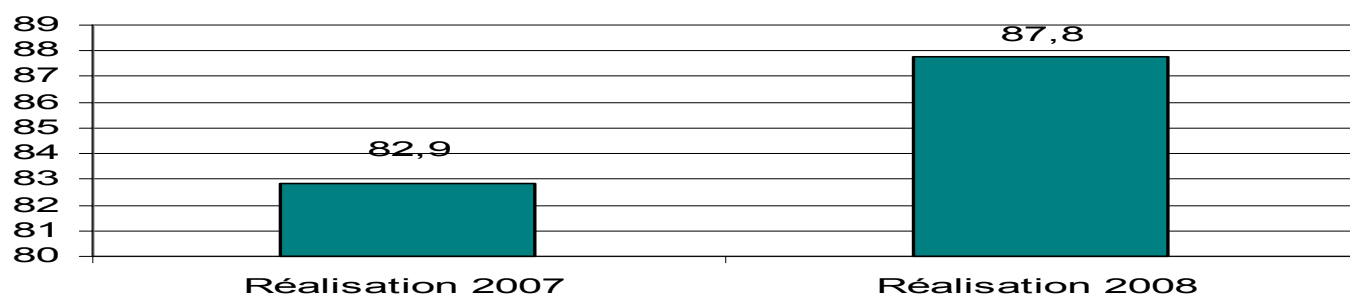
ATEXA y compris DOM (en millions d'euros)	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Evolution 2008/2007	Contribution à la croissance (en point)
• Soins de ville	14,7	14,6	-0,3%	0,06
• Indemnités journalières	38,9	38,5	-1,0%	-0,58
• Prestations « ATEXA » exécutées en ville	53,6	53,1	-1,0%	-0,64
• Prestations « ATEXA » exécutées en établissements	20,2	22,7	12,4%	3,03
• Prestations d'incapacité permanente	9,0	12,0	32,4%	3,55
Total prestations ATEXA	82,8	87,8	5,9%	5,94

Source : MSA

Graphique1

MONTANTS (EN MILLIONS D'EUROS) DE PRESTATIONS ATEXA DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2007 ET 2008

TOTAL PRESTATIONS ATEXA



Source : MSA

Tableau 2

NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE RENTES DE VICTIME FIN 2007 ET FIN 2008
REPARTITION SELON LA DATE DE L'ACCIDENT

Année de l'accident	Ensemble des rentes au 31/12/2007	Rentes attribuées en 2008	Ensemble des rentes au 31/12/2008
2002	400	16	416
2003	537	57	594
2004	455	87	542
2005	360	169	529
2006	141	263	404
2007	6	139	145
2008		6	6
Total	1 899	737	2 636

Source : MSA

Les cotisations sociales ATEXA ont augmenté de 20,6% en 2008.

En 2008, le nombre de cotisants à l'ATEXA s'élève à 609 464 tous assureurs confondus, en hausse de 5,2% par rapport à 2007. Cette hausse est liée aux 43 672 cotisants solidaires venus grossir les effectifs de cotisants en 2008. En 2008, les effectifs des chefs d'exploitation ou d'entreprise, des conjoints d'exploitation et des aides familiaux diminuent respectivement de - 1,3%, - 9,5% et - 7 % pour s'établir à 501 676, 55 960 et 8 156 à fin 2008.

Le rendement total des cotisations au régime ATEXA dont les taux sont soumis à l'avis du CSPSA et promulgués au sein d'un arrêté annuel s'établit à 167,4 millions d'euros soit une progression de 20,6% par rapport à 2007 (+ 28,6 millions d'euros). Cette forte hausse s'explique par l'augmentation de 55 euros de la cotisation pivot, correspondant au rattrapage de l'inflation depuis la mise en place du régime et par des recettes supplémentaires liées à la mise en place d'une cotisation pour les solidaires en contre partie du bénéfice d'une couverture pour les risques d'accidents du travail.

Sigles cités :

ATEXA : Assurance accidents du travail des exploitants agricoles.
CSPSA : Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

Sylvie Hardouin : « hardouin.sylvie@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 80 72
Céline Perraud : « perraud.celine@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 71 99
Guillaume Prevostat : « prevostat.guillaume@ccmsa.msa.fr » ; 01 41 63 81 83